

Commune de

DUVY

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération en date du :
23 novembre 2010

6a

NOTICE SANITAIRE

LE RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Duvy appartient au syndicat des Eaux d'Auger Saint Vincent qui regroupe douze communes (Auger St-Vincent, Duvy, Béthancourt-en-Valois, Béthisy Saint-Martin, Feigneux, Gilocourt, Glaignes, Orrouy, Rocquemont, Rouville, Sery-Magneval et Trumilly). Le Syndicat délègue l'entretien et l'exploitation du réseau à la SAUR.

L'alimentation en eau du réseau provient de forages situés sur la commune d'Auger Saint Vincent. Sur le réseau du syndicat, on dénombre quatre forages exploitant trois ressources différentes.

L'amenée principale est réalisée au moyen d'une conduite de 300 mm via le hameau de Bouville, au sud-ouest du territoire communal. Cette amenée suit la route de Bouville puis descend la rue des Perdrix pour aboutir sur la route Nationale.

Le réseau présente :

- une boucle entre la route de Senlis, la rue Vizette, la route d'Orléans, constituée par des canalisations de diamètre important (entre 200 et 100 mm) ;
- des antennes.

Bazoches est desservie par une canalisation de 150 mm, qui se resserre en une canalisation de 60 mm pour desservir les récentes constructions situées à l'écart du bourg.

La desserte est assurée route de Rocquemont par une canalisation 150 mm qui se resserre à 60 mm en extrémité d'antenne. Route des Moulins, la canalisation est de 175 mm. Cette canalisation assure l'alimentation de la commune limitrophe de Sery-Magneval. L'alimentation de la partie Sud-Est du territoire communal (route de Senlis vers Crépy-en-Valois) est assurée par une canalisation de 250 mm.

Aucun problème relatif à la qualité de l'eau n'a été mentionné par la SAUR. Le réseau est surdimensionné compte tenu de la taille de la commune, mais ce surdimensionnement s'explique par la position de la commune en début d'un réseau qui permet l'alimentation en eau potable d'un bassin de population important.

Mars 2010.

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La commune ne dispose pas de système d'assainissement collectif. L'assainissement actuel est individuel et s'effectue à la parcelle.

Des études préalables à l'élaboration du zonage d'assainissement ont montré qu'un grand nombre d'habitations ne sont pas dotées d'installations fonctionnant de manière correcte.

Par délibération en date du 25 avril 2007, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du scénario n°1 qui découlait des études préalables.

Le scénario n°1 propose un passage en assainissement collectif sur le bourg (95 %) et la ferme de Bazoches avec la création d'une unité de traitement en aval du bourg, dans le fond de la vallée de la rivière Sainte-Marie. Le réseau mis en place serait un réseau séparatif.

Quatre secteurs isolés sont susceptibles de conserver des systèmes de traitement individuels :

- le nouveau lotissement de Bazoches,
- le nouveau lotissement le long de la RD 25,
- les dernières habitations du secteur des Moulins (en bordure du chemin de randonnée)

Le projet de zonage d'assainissement n'a pas fait l'objet d'une enquête publique. L'étude a été reprise depuis fin 2009 à la demande de la DDT pour inclure dans le même projet la commune d'Auger-Saint-Vincent qui ne peut pas épandre sur son domaine communal (présence de captages d'eau potable).

LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES

La commune de Duvy compte environ 450 habitants, ce qui représente environ 560 kg de déchets à collecter par jour. La gestion des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV). Les ordures ménagères sont ramassées deux fois par semaine (mardi et vendredi), les corps creux et les papiers sont collectés une fois toutes les deux semaines (1 vendredi sur deux). Les ordures sont acheminées à la déchetterie de Crépy-en-Valois. Les déchets encombrants peuvent être acheminés à la déchetterie de Crépy-en-Valois.

La CCPV a mis en œuvre un projet de valorisation des déchets en collaboration avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO). Le SMVO a pour objet le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilables, collectés sur son territoire par les structures intercommunales et communes qui le composent. Il met en œuvre un programme multi filières, de nature à exploiter les filières de traitement et de valorisation des déchets.

Mars 2010.